

En France, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août) définit la liberté comme un "droit naturel et imprescriptible" pour tous, et lui fixe une limite, celle de ne pas porter atteinte à la liberté des autres.

Les libertés sont individuelles : liberté de pensée (opinion), liberté de circulation, etc. En France, le principe de laïcité garantit la liberté de conscience et de culte (religion). Les libertés sont aussi collectives : liberté de réunion, liberté d'association, etc.

Des droits sont associés à ces libertés :

des droits politiques (ex : droit de vote, liberté de choix entre les candidats de différents partis) qui permettent aux individus d'être des citoyens,

des droits sociaux (ex : droit à l'éducation, droit à la protection de la santé) qui offrent à tous des conditions de vie décentes (= convenables).

Dans le monde, chaque citoyen dispose de droits grâce à de grands textes internationaux (ex : Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, Convention internationale des droits de l'enfant de 1989). Les citoyens ont des devoirs civiques à remplir (des devoirs envers l'État et la société, comme le respect de la loi, le fait de ne pas faire de discriminations, etc.).

Néanmoins, ces textes ne garantissent pas le respect de ces droits. Il existe encore de nombreux pays où les libertés et les droits des citoyens ne sont pas assurés.

*En France*, la *Déclaration* des droits de l'homme et du citoyen (26 août) définit la liberté comme *un* "droit naturel et *imprescriptible*" pour tous, et fixe une limite, celle de ne pas porter atteinte à la liberté des autres.

Les libertés sont *individuelles* : liberté de *pensée* (*opinion*), liberté de *circulation*, etc. *En France*, le *principe* de *laïcité* garantit la liberté de *conscience* et de *culte* (*religion*). Les libertés sont aussi *collectives* : liberté de *réunion*, liberté d'*association*, etc.

Des droits sont associés à ces libertés :

des droits *politiques* (ex : droit de *vote*, liberté de choix *entre* les *candidats* différents *partis*) qui permettent aux *individus* d'être des *citoyens*,

des droits *sociaux* (ex : droit à l'*éducation*, droit à la *protection* de la *santé*) qui offrent à tous des *conditions* de vie *décentes* (= *convenables*).

*Dans le monde*, chaque *citoyen* dispose de droits grâce à de *grands* textes *internationaux* (ex : *Déclaration* universelle des droits de l'homme de 1948, *Convention internationale* des droits de l'*enfant* de 1989). Les *citoyens* ont des *devoirs* civiques à *remplir* (des *devoirs* *envers* l'État et la *société*, *respect* de la *loi*, le fait de ne pas faire de *discriminations*, etc.).

*Néanmoins*, ces textes ne *garantissent* pas le *respect* de ces droits. Il existe *encore* de nombreux pays où les libertés et les droits des *citoyens* ne sont *assurés*.

En France, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789) définit la liberté comme un "droit naturel et imprescriptible" pour tous, et lui fixe une limite, celle de ne pas porter atteinte à la liberté des autres.

Les libertés sont individuelles : liberté de pensée (opinion), liberté de circulation, etc. En France, le principe de laïcité garantit la liberté de conscience et de culte (religion). Les libertés sont aussi collectives : liberté de réunion, liberté d'association, etc.

Des droits sont associés à ces libertés :

des droits politiques (ex : droit de vote, liberté de choix entre les candidats de différents partis) qui permettent aux individus d'être des citoyens,

des droits sociaux (ex : droit à l'éducation, droit à la protection de santé) qui offrent à tous des conditions de vie décentes (= convenables).

Dans le monde, chaque citoyen dispose de droits grâce à de grands textes internationaux (ex : Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, Convention internationale des droits de l'enfant de 1989). Les citoyens ont aussi des devoirs civiques à remplir (des

devoirs envers l'État et la société, comme le respect de la loi, le fait ne pas faire de discriminations, etc.).

Néanmoins, ces textes ne garantissent pas le respect de ces droits. Il existe encore de nombreux pays où les libertés et les droits des citoyens ne sont pas assurés.

En France, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août) nit la liberté comme un "droit naturel et imprescriptible" pour tous, et lui fi mite, celle de ne pas porter atteinte à la liberté des autres.

Les libertés sont individuelles : liberté de pensée (opinion), liberté de circ etc. En France, le principe de laïcité garantit la liberté de conscience et de religion). Les libertés sont aussi collectives : liberté de réunion, liberté d'as tion, etc.

Des droits sont associés à ces libertés :

des droits politiques (ex : droit de vote, liberté de choix entre les candid férents partis) qui permettent aux individus d'être des citoyens,

des droits sociaux (ex : droit à l'éducation, droit à la protection de la sa frent à tous des conditions de vie décentes (= convenables).

Dans le monde, chaque citoyen dispose de droits grâce à de grands textes tionaux (ex : Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, Co internationale des droits de l'enfant de 1989). Les citoyens ont aussi des c viques à remplir (des devoirs envers l'État et la société, comme le respect , le fait de ne pas faire de discriminations, etc.).

Néanmoins, ces textes ne garantissent pas le respect de ces droits. Il existe re de nombreux pays où les libertés et les droits des citoyens ne sont pas



En France, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août définit la liberté comme un " droit naturel et imprescriptible" pour tous, et une limite, celle de ne pas porter atteinte à la liberté des autres.

Les libertés sont individuelles : liberté de pensée ( opinion), liberté de circulation, etc. En France, le principe de laïcité garantit la liberté de conscience et de culte ( religion). Les libertés sont aussi collectives : liberté de réunion, liberté d'association, etc.

Des droits sont associés à ces libertés :

des droits politiques ( ex : droit de vote, liberté de choix entre les candidats de différents partis) qui permettent aux individus d'être des citoyens,

des droits sociaux ( ex : droit à l'éducation, droit à la protection de la santé, etc.) qui offrent à tous des conditions de vie décentes (= convenables).

Dans le monde, chaque citoyen dispose de droits grâce à de grands textes internationaux ( ex : Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, Convention internationale des droits de l'enfant de 1989). Les citoyens ont des devoirs civiques à remplir ( des devoirs envers l'État et la société, comme le respect de la loi, le fait de ne pas faire de discriminations, etc.).

Néanmoins, ces textes ne garantissent pas le respect de ces droits. Il existe encore de nombreux pays où les libertés et les droits des citoyens ne sont pas assurés.

